

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2006 À 20 HEURES 30

Convocation du 6 juin 2006.

Le conseil municipal s'est réuni le mardi treize juin deux mil six à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

Présents : MM. TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, GUÉLIN, CLÉMOT, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

Absente excusée : Mme BRÉARD qui a donné procuration à M. TISSANDIER.

M. ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 25 avril 2006 a été approuvé à l'unanimité.

AIRE DE LOISIRS

LE PONTON

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a saisi la Communauté de Communes de la Haute Saintonge le 9 mai dernier pour l'informer des risques que présente cet appontement.

La CDCHS a décidé la reconstruction de cet ouvrage réalisé en 2000 sous sa maîtrise d'ouvrage.

1°) Le ponton sera démonté semaine 24 (Nous conserverons la plate-forme en bon état pour réparer l'estacade).

2°) Le ponton sera reconstruit semaine 29. Cette décision a été confirmée par fax le 9 juin dernier. L'entreprise retenue est BOIS DEXTER de Marmande (47200).

Coût de l'opération : 19 212 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire et notamment la convention de mise à disposition de la parcelle A 232 à la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS). Cette convention permet de définir le rôle de la CDCHS et autorise son intervention en qualité de maître d'ouvrage pendant le temps d'exécution des travaux.

La commune de Rouffiac, qui maîtrise l'ensemble du foncier, restera propriétaire de l'ensemble des équipements qui feront l'objet de travaux et en assurera l'exploitation et la charge.

LE BLOC TECHNIQUE

Incendié en août 2005, les travaux de reconstruction avancent conformément à la transaction du 20 avril 2006.

Le bureau de contrôle VÉRITAS doit intervenir le lundi 19 juin prochain à 9 heures sur les installations électrique et de gaz.

TRAVAUX DE VOIRIE

Rue de la Charente et place du 19 mars 1962 dite Place du souvenir

Les travaux SO. PO. TP avaient été ajournés dans l'attente de l'enlèvement des poteaux téléphoniques après enfouissement de ce réseau. Cet enlèvement étant réalisé, les travaux de finition de cette voirie ont repris le 22 mai dernier et se poursuivent. L'îlot construit place du souvenir sera doté de 3 bacs à fleurs.

Une vitesse excessive des véhicules sur ce secteur a été constatée. Avant toute décision de mise en place d'un système de réduction de vitesse (Ralentisseur ?), la Subdivision de l'Équipement de Pons engagera une campagne de contrôles de relevés de vitesse durant les mois de juillet et août, mois pendant lesquels la circulation est plus importante de par la fréquentation de l'aire de loisirs et de l'ouverture du bac sur la RD233.

Une demande similaire sera faite pour contrôler la circulation route de l'Embarcadère.

Chemin de la Terrière

Le conseil municipal avait envisagé de faire participer les propriétaires des terrains constructibles et desservis par cette voie. Cette participation dite de voirie et réseaux (PVR) peut effectivement être instituée par notre assemblée. Ceci impose aux propriétaires une participation pour financer les équipements publics (Voie, eau, éclairage public) rendus nécessaires pour desservir les futures habitations.

Après discussions et réflexions, dans un souci d'égalité de traitement des administrés, le conseil municipal ne désire pas instituer cette PVR, du moins pour cette mandature.

VC11

Il s'agit de la voie qui part de la propriété Micheline MAITRE et qui relie le Grand Chemin Chaussée au chemin de Saintes. Cette voie sera débernée et, grâce à l'aide bénévole de quelques conseillers (*la facture sera ainsi diminuée de 2 000 €*), la surface dégagée sera dotée d'un empièchement et d'un revêtement bi-couche. Le coût de cette opération est de 3 143,68 €.

Impasse du Plantis blanc

Cette voie sera remise en état. Le coût de l'opération est de 818 €.

Chemin du Clône

Cette voie recevra un revêtement en bi-couche. Le coût de l'opération est de 1 304,75 €.

RÉSEAU «EAUX USÉES» et ENFOUISSEMENT RÉSEAUX

Nous devons envisager très rapidement la poursuite des travaux des eaux usées qui concernent Les Charpentières, Les Martineaux et Peuplat.

A ce sujet, nous avons reçu le 16 mai dernier Monsieur le Conseiller Général Daniel LAURENT assisté de Monsieur le Subdivisionnaire Paul FRESNEAU et de Monsieur le Contrôleur DDE Jean-Marie MAROLLEAU. Après discussions entre les représentants de la commune et les personnes nommées ci-dessus, il nous a été vivement conseillé de poursuivre notre action.

Notre attention a été particulièrement attirée sur le fait qu'à défaut, le Département ne participera certainement pas aux travaux de réfection de la chaussée (RD128) ou, s'il y participe, il interdira tous percements de tranchées sur cette voie pendant plusieurs années (5 ans ?).

En conséquence, dans l'après-midi du 16 mai dernier, Monsieur le Maire a déposé en Sous-Préfecture et au Syndicat des Eaux le dossier de la Carte Communale et le dossier de révision n°1 du zonage de l'assainissement (en attente d'approbation par les services de l'État).

Compte tenu de l'avancement de nos documents d'urbanisme, Monsieur Le Maire a sollicité et obtenu du Conseil l'autorisation de consulter les services pour engager les études :

- Syndicat des Eaux pour les eaux usées.

- SDEER pour l'électricité.
- France-Télécom pour la téléphonie.

Le problème du financement a été évoqué. Monsieur le Vice-Président du Conseil Général nous a assuré que nous pourrions trouver des solutions pour financer ces travaux d'investissement dont l'amortissement est de très longue durée (entre 25 et 50 ans).

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX : CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que France Télécom a été sollicitée pour assurer l'effacement du réseau téléphonique en coordination avec les réseaux basse tension et éclairage public à la Figerasse et au Nougesseron (parcelles de Mr FRÉMONT et de Mme CLÉMOT Yolande).

Une convention formalisant les conditions de réalisation des prestations et précisant le choix du conseil municipal doit être signée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour l'option A, soit céder la propriété des installations à France Télécom (plutôt que l'option B qui est d'en garder la propriété), conformément aux travaux déjà réalisés et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

REMBOURSEMENTS D'ASSURANCES

Monsieur le Maire informe le conseil que, suite à divers sinistres, nous avons obtenu les remboursements d'assurances suivants :

	QUITTANCES	SOMMES REÇUES
- Effraction mairie du 28/09/2005	159,43 €	159,43 €
- Dégradation enseigne "Espace Saintonge"	629,15 €	629,15 €
- Effraction mairie du 25/03/2006	766,90 €	649,90 €
- Sécheresse 2003 : CLSH	10 303,59 €	8 518,91 €
- Sécheresse 2003 : Salle des associations + bloc technique	54 288,69 €	50 288,69 €

Les remboursements complémentaires interviendront sur présentation des justificatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les montants des quittances d'assurances,
- décide l'imputation des sommes reçues et à venir au compte 7788.

Compte tenu de ces crédits, les travaux d'assainissement et de ravalement de la salle ont été commandés.

VOTE ET VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES N° 4

Mr le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2006 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
2313-032	Tvx bâtiments		29 000,00 €

2313-018	Aménagement Bd Charente		30 000,00 €
021	Vir. de Fonctionnement	59 000,00 €	
023	Vir. à Investissement		59 000,00 €
7788	Remb. assurances	59 500,00 €	
6257	Réception		500,00 €
	TOTAL	118 500,00 €	118 500,00 €

M. le Maire invite le conseil à voter ces crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE ROUFFIAC/ST-SEVER/SAINTES

Les pouvoirs publics ont contraint le bureau du Syndicat Mixte à redéfinir les missions pour lesquelles ce syndicat a été créé.

Seuls 2 articles sont amendés, l'article 2 et l'article 8. Joël ARNAUD, Président du Syndicat, informe que le conseil municipal de St-Sever a adopté mardi dernier les statuts tels que ré-écrits.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal de Rouffiac adopte également ces modifications en l'état. Il restera à la Communauté de Communes du Pays Santon d'en faire autant. Ces votes seront portés à la connaissance du bureau du Syndicat jeudi prochain, lors de sa prochaine réunion.

CONVENTION «RESTRUCTURATION DU COLLÈGE AGRIPPA D'AUBIGNÉ»

Les travaux de restructuration de ce collège se montent à 1 340 000 €. Ce montant est pris en charge à 85 % par le Conseil Général et les 15 % restants sont à la charge des communes d'origine des élèves.

Sur les 772 enfants, 3 enfants sont de Rouffiac. La part de Rouffiac est donc de 783 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le concours financier de Rouffiac et charge Monsieur le Maire de signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'ISOLATION THERMIQUE DU DOJO

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'état de vétusté des ouvertures et l'absence d'isolation de cette structure (23 ans) et qu'il conviendrait :

- d'installer de nouvelles ouvertures avec double vitrage,
- d'isoler les façades Nord Ouest des vestiaires et le plafond.

Cet investissement est indispensable car le budget de la commune ne peut plus faire face aux charges de chauffage.

Vous connaissez tous notre attachement à cette structure qui a vu la formation de beaucoup de jeunes depuis plus de 20 ans.

Cette réhabilitation est urgente. Cet investissement estimé à 8 753,02 € HT, soit 10 468,61 € TTC peut faire l'objet de concours financiers de l'Etat, de la Région, du Conseil Général, etc...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte :

- d'engager ces travaux,
- de présenter des demandes de subvention,
- de prévoir au budget ces dépenses dont le financement sur le TTC peut être estimé à :
 - o DGE : 25 % + 5 % du HT, soit 2 625,90 €
 - o Conseil Régional : 25 % du HT, soit 2 188,25 €
 - o Conseil Général : 25 % du HT, soit 2 188,25 €
 - o Fonds propres ou emprunt, soit 3 466,21 €
- et charge Monsieur le Maire de signer tout document en ce sens.

CHEMIN DU LOTISSEMENT DE LA FIGERASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal Madame Yolande PRÉVAUD épouse CLÉMOT a l'intention de céder à la commune, pour la somme de 10 €, le chemin (anciennement cadastré ZC 63 suivant plan de géomètre ci-joint) du lotissement actuellement en cours à la Figerasse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que ce chemin dessert une zone incluse dans le périmètre constructible de la carte communale et que des cessions sont en cours en vue de construction, à l'unanimité :

- accepte cette cession pour la somme de 10 €,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document inhérent à cette affaire,
- charge Monsieur Claude CHIRON, premier adjoint de la commune, de la signature de l'acte administratif d'acquisition.

EAUX USÉES AVENUE DU PRADEAU

Suite aux plaintes liées aux désagréments provoqués par les rejets d'eaux usées voire vanes par quelques administrés, Monsieur le Maire confirme qu'un administré concerné a confirmé par écrit qu'il avait l'intention de se connecter au réseau pendant l'été prochain. Le courrier d'un second administré est toujours attendu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, rappelle que, pour des raisons de santé publique, chaque propriétaire doit conserver sur sa propriété ses eaux usées.

INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la carte communale de Rouffiac a été approuvée par Arrêté Préfectoral n° 06-2026 en date du 08 juin 2006.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite par le transfert de compétences en terme d'actes du droit des sols et laisse à l'État cette compétence (signature des actes du droit des sols au nom de l'État).

CARTE COMMUNALE : FACTURATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous allons recevoir la dernière facture de CREA pour la carte communale. Les délais d'exécution ont été dépassés par rapport au cahier des charges du fait que l'enquête publique a été faite conjointement avec la révision n° 1 du réseau d'assainissement.

Oui cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues à l'article 6 du CCAP, et charge Monsieur le Maire de mandater la facture dès réception.

PRÉPARATION DU 14 JUILLET

L'organisation habituelle est reconduite (Sangría et concours de boules).

QUESTIONS DIVERSES

Repas de fin de chantier

L'organisation d'un repas réunissant tous les acteurs des dossiers qui ont jalonné la vie municipale durant ces dernières années et qui ont vu leur épilogue ces derniers temps, est proposée. Ce repas se déroulerait à l'aire de loisirs le mardi 18 juillet en soirée, en fin de réunion de conseil.

Le conseil municipal accepte le projet et vote à l'unanimité la dépense au budget.

Aire de loisirs

Monsieur Le Maire informe que, à l'occasion de l'ouverture de la saison, le gestionnaire du site invite tous les conseillers au pot d'ouverture le vendredi 16 à partir de 18 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures.

Signatures :

J. TISSANDIER

C. CHIRON

P. MONNEAU

J. TARRIT

J. TISSANDIER (p/o C. BRÉARD)

J. ARNAUD

JB CLÉMOT

E. GUÉLIN

D. MUSSEAU

E. MARTINAUD